



***ARRETE portant désignation des
membres du comité social territorial du
Département de la Nièvre***

N° D 2025-726

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE,

VU le code général de la Fonction Publique Territoriale notamment en son Titre V : COMITÉS SOCIAUX (Articles R251-1 à R254-93);

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU les délibérations du 1^{er} juillet 2021 relatives à l'élection du Président du Conseil Départemental et à l'élection des membres de la commission permanente ;

VU l'avis du Comité Technique du 14 avril 2022 ;

VU la délibération du Conseil départemental du 27 juin 2022 fixant à 8 le nombre de représentants titulaires de chaque collège du personnel et de l'administration au Comité Social Territorial ;

VU les élections des représentants du personnel au Comité Social Territorial en date du 8 décembre 2022 et les résultats du scrutin ;

VU l'arrêté n°D2025-431 du 16 juin 2025 portant désignation des membres du Comité Social Territorial du Département de la Nièvre ;

SUR proposition du Président du Conseil départemental ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Sont désignés en tant que représentants de la collectivité au sein du Comité Social Territorial les membres de l'Assemblée départementale suivants :

Titulaires :

Monsieur Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental,
Madame Joëlle JULIEN, 7^{ème} Vice-Présidente du Conseil départemental,
Madame Anne-Marie CHENE, Conseillère départementale,
Madame Pascale de MAURAIGE, Conseillère départementale,

Suppléants :

Madame Justine GUYOT, 5^{ème} Vice-Présidente du Conseil départemental,
Madame Blandine DELAPORTE, 1^{ère} Vice-Présidente,
Madame Anouck CAMAIN, Conseillère départementale,
Monsieur David VERRON, Conseiller départemental.

ARTICLE 2

Sont désignés en tant que représentants de la collectivité au sein du Comité Social Territorial les agents suivants :

Titulaires :

Monsieur ou Madame le ou la Directeur(rice) général(e) des Services du Département,
Monsieur ou Madame le ou la Directeur(rice) général(e) adjoint(e) Jeunesse, Administration et Ressources,
Monsieur ou Madame le ou la Directeur(rice) général(e) adjoint(e) de l'Aménagement et du Développement des territoires,
Monsieur ou Madame le ou la Directeur(rice) général(e) adjoint(e) des Solidarités, de la Culture et du Sport,

Suppléants :

Monsieur ou Madame l'Adjoint(e) à la DGA des Solidarités, de la Culture et du Sport
Monsieur ou Madame le ou la Directeur(rice) du Patrimoine Routier et des Mobilités,
Monsieur ou Madame le ou la Directeur(rice) des Ressources Humaines,
Monsieur ou Madame le ou la Directeur(rice) des Finances et de la Performance.

ARTICLE 3: l'est désignée en qualité d'experte permanente :

Madame Lucie GEORGE, ingénieure en sécurité et prévention des risques professionnels.

ARTICLE 4:

Sont élus en tant que représentants des personnels au sein du Comité Social Territorial les agents suivants :

- Liste présentée par l'organisation syndicale CGT :

Titulaires :

Monsieur Laurent DESMERGER,
Monsieur Eric JUSSIERE,
Madame Flore GAUTHIER-THOMAS,
Monsieur Julien TORS,

Suppléants :

Madame Bernadette PAGE,
Monsieur Mathias GOTTARD,
Madame Cynthia CHOTARD-THUREAU,
Madame Sabine MORI,

- Liste présentée par l'organisation syndicale CFDT :

Titulaires :

Madame Nathalie ROLLIN,
Monsieur Hervé JOUGNOT,
Monsieur Steve MICHEL,

Suppléants :

Madame Isabelle NIETO,
Madame Muriel VOISINE,
Monsieur Romain TOURREILLES,

- Liste présentée par l'organisation syndicale FO :

Titulaires :

Monsieur Patrice LEVACHER

Suppléants :

Monsieur Mickael CONTENT,

ARTICLE 4 : M. le Directeur général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le

Le Président du Département,

06 OCT 2025

Fabien BAZIN